



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/SC.2/193  
21 juillet 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Groupe de travail des transports  
par chemin de fer  
(3-5 octobre 2000)

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION\***

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le lundi 3 octobre 2000, à 10 heures

---

\* Suite à une décision des Services de conférences de l'ONU Genève et dans un souci d'économie, les délégués sont priés de se munir de leur exemplaire des documents mentionnés dans le présent ordre du jour provisoire. Aucun document ne sera disponible en salle. Tout document manquant peut être obtenu auprès de la Section de distribution des documents (bureau C.111, 1er étage, Palais des Nations).

De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants participant à des réunions au Palais des Nations. Ils sont donc priés de remplir la formule d'inscription ci-jointe (également disponible sur le site Internet de la Division des transports de la CEE : <http://www.unece.org/trans/welcome.html>) et de la retourner, deux semaines au moins avant la session, à la Division des transports de la CEE, soit par télécopie (+41-22-917-0039), soit par courrier électronique ([helena.petersen.dyggve@unece.org](mailto:helena.petersen.dyggve@unece.org)). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé à la Villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix, Genève (voir plan ci-joint), afin d'obtenir une carte d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 72458).

GE.00-22640 (F)

1. Adoption de l'ordre du jour TRANS/SC.2/193
2. Activités d'organes de la CEE intéressant le Groupe de travail
  - a) Commission économique pour l'Europe E/ECE/1381
  - b) Comité des transports intérieurs ECE/TRANS/133 et Add.1  
TRANS/SC.2/2000/18
3. Suivi de la Conférence régionale sur les transports et l'environnement JMTE/2000/8
4. Place des chemins de fer sur le marché des transports TRANS/SC.2/2000/1
5. Détermination de la capacité de l'infrastructure ferroviaire, y compris les aspects relatifs à la redevance d'utilisation TRANS/SC.2/2000/2  
et Add.1 et 2
6. Productivité dans les transports ferroviaires TRANS/SC.2/2000/3  
et Add.1 et 2
7. Facilitation du passage des frontières par les transports ferroviaires internationaux
  - a) Suite donnée à la résolution No 248 du CTI sur la réduction du temps d'attente aux frontières des trains-navettes en circulation internationale TRANS/SC.2/2000/4
  - b) Suivi annuel des progrès accomplis dans la facilitation du passage des frontières en transport ferroviaire international TRANS/SC.2/2000/5  
et Add.1  
TRANS/SC.2/2000/6
  - c) Projet relatif à la facilitation du passage des frontières dans la région de la SECI (Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est)
8. Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC)
  - a) Situation concernant l'application de l'AGC
  - b) Amendements proposés à l'annexe I de l'AGC TRANS/SC.2/2000/7  
et Add.1

- c) Extension du réseau de l'AGC à l'Asie centrale et au Caucase TRANS/SC.2/2000/8
  - d) Efforts de collecte de données sur le réseau de l'AGC TRANS/SC.2/2000/9  
TRANS/SC.2/2000/10  
Livre jaune 1997
  - e) Emplacement des grandes gares de triage en Europe TRANS/SC.2/165/Rev.2
  - f) Dispositions de sécurité dans les tunnels ferroviaires de grande longueur
9. Pratiques ferroviaires et développement du transport combiné TRANS/SC.2/2000/11
10. Programmes de recherche sur les transports ferroviaires TRANS/SC.2/2000/12
11. Projet de Chemin de fer transeuropéen (TER) TRANS/SC.2/2000/15
12. Application de l'heure d'été TRANS/SC.2/2000/13  
TRANS/SC.2/2000/14
13. Information sur les faits nouveaux dans divers domaines des transports par chemin de fer TRANS/SC.2/2000/16  
et Add.1
- a) Questions d'environnement liées aux opérations ferroviaires
  - b) Sécurité des transports ferroviaires
  - c) Informatisation des opérations ferroviaires, en particulier pour la gestion du trafic marchandises
  - d) Adoption de nouvelles techniques de transport et application de techniques modernes d'exploitation ferroviaire concernant en particulier l'interface entre les transports ferroviaires et les autres modes de transport
14. Projet de programme de travail pour 2001-2005 TRANS/WP.5/2000/17
15. Questions diverses
16. Adoption du rapport
-

## NOTES EXPLICATIVES

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

### 2. ACTIVITÉS D'ORGANES DE LA CEE INTÉRESSANT LE GROUPE DE TRAVAIL

#### a) Commission économique pour l'Europe

La cinquante-cinquième session de la Commission économique pour l'Europe s'est tenue à Genève, du 3 au 5 mai 2000.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être être informé des décisions adoptées par la Commission à sa cinquante-cinquième session, en particulier sur les activités opérationnelles de la CEE et la mise sur pied, avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), de projets communs pour la région de la Méditerranée.

#### b) Comité des transports intérieurs et organes subsidiaires

Le Comité a tenu sa soixante-deuxième session à Genève, du 15 au 17 février 2000.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être être informé des travaux du Comité, notamment ceux dont il est rendu compte aux paragraphes 54 à 61 du rapport ECE/TRANS/133.

À ce sujet, les participants se souviendront peut-être que, suite à la recommandation du Comité des transports intérieurs (CTI), une réunion informelle sur le transport ferroviaire a été convoquée le 15 juin 2000. Elle a, entre autres, examiné les questions douanières touchant le transport ferroviaire et les heures de travail du personnel ferroviaire ainsi que leurs incidences sur l'exploitation des trains internationaux directs (ECE/TRANS/128, par. 93 et 132). Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les conclusions de la réunion informelle, publiées sous la cote TRANS/SC.2/2000/18. Les autres questions abordées lors de la réunion informelle sont mentionnées sous les points correspondants de l'ordre du jour.

### 3. SUIVI DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE SUR LES TRANSPORTS ET L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe de travail sera informé des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne (ECE/RCTE/CONF./2/FINAL) et du Programme commun d'action (ECE/RCTE/CONF./3/FINAL) ainsi que des décisions prises à la troisième réunion commune (6 juin 2000) des bureaux du CTI et du Comité des politiques de l'environnement (JMTE/2000/8).

### 4. PLACE DES CHEMINS DE FER SUR LE MARCHÉ DES TRANSPORTS

À sa dernière session, le Groupe de travail a demandé au représentant de l'Union internationale des chemins de fer (UIC) de présenter une communication sur la place des chemins de fer dans le marché des transports, mettant en regard le concept de la *part de marché* et celui de la *répartition modale* (TRANS/SC.2/192, par. 16).

Suite à cette demande, l'UIC a fait parvenir le document TRANS/SC.2/2000/1. Le Groupe de travail est invité à en examiner la teneur et, en particulier, d'étudier s'il pourrait servir de base à l'élaboration d'une série de recommandations du Groupe de travail, fondées sur les commentaires des pays membres.

#### 5. DÉTERMINATION DE LA CAPACITÉ DE L'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE, Y COMPRIS LES ASPECTS RELATIFS À LA REDEVANCE D'UTILISATION

Suite à la demande du Groupe de travail, les Gouvernements ont communiqué des renseignements sur les progrès accomplis dans la détermination des redevances d'utilisation de l'infrastructure, en particulier sur les points suivants (TRANS/SC.2/192, par. 19) :

- a) Statut juridique des responsables de l'infrastructure des transports;
- b) Principes d'attribution des capacités;
- c) Principes d'identification des sections où existent des problèmes de capacité. Critères de priorité pour ces sections;
- d) Coopération avec les responsables de l'infrastructure des pays voisins pour l'attribution des capacités au niveau international;
- e) Description des schémas de tarification existants ou envisagés pour l'utilisation de l'infrastructure;
- f) Régimes spéciaux de tarification.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre acte des renseignements communiqués et décider de la suite à donner à cette activité, sur la base d'une note établie par le secrétariat (TRANS/SC.2/2000/2 et Add. 1 et 2). En particulier, il souhaitera peut-être étudier s'il est possible d'élaborer des recommandations permettant de faciliter dans l'avenir l'attribution de capacités aux services ferroviaires internationaux.

#### 6. PRODUCTIVITÉ DES TRANSPORTS FERROVIAIRES

Suite à la demande du Groupe de travail (TRANS/SC.2/192, par. 21), l'Organisation de la coopération des chemins de fer (OSJD), l'Union internationale des chemins de fer (UIC) et le Bureau central du projet (BCP) de chemin de fer transeuropéen (TER), ont fourni des renseignements sur les indicateurs de productivité. Ils ont été publiés sous les cotes TRANS/SC.2/2003 et Add. 1 et 2.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être en prendre note et étudier la suite à donner à la question dans l'avenir et, en particulier, la possibilité de mettre au point des indicateurs de productivité mieux adaptés au secteur ferroviaire.

#### 7. FACILITATION DU PASSAGE DES FRONTIÈRES PAR LES TRANSPORTS FERROVIAIRES INTERNATIONAUX

- a) Suite donnée à la résolution No 248 du CTI sur la réduction du temps d'attente aux frontières des trains-navettes en circulation internationale

Sur la base des renseignements communiqués par les pays, le secrétariat a établi le document TRANS/SC.2/2000/4, qui contient également les conclusions de la réunion informelle sur le transport ferroviaire tenue à Genève le 15 juin 2000.

Le Groupe de travail est invité à approuver les recommandations de la réunion informelle relative au système de surveillance des trains-navettes (TRANS/SC.2/192, par. 26).

b) Suivi annuel des progrès accomplis dans la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire international

Les renseignements communiqués chaque année par les gouvernements au sujet des progrès accomplis dans la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire international ont été publiés sous les cotes TRANS/SC.2/2000/5 et Add.1, pour examen par le Groupe de travail (TRANS/SC.2/192, par. 30).

Le Groupe de travail souhaitera peut-être aussi être informé des progrès accomplis dans la mise sur pied d'un suivi détaillé des temps d'arrêt dans un nombre restreint de gares frontières (TRANS/SC.2/2000/6), conformément à la décision prise à sa dernière session (TRANS/SC.2/192, par. 31 et 32).

c) Projet relatif à la facilitation du passage des frontières dans la région de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI)

Suite à la demande faite à sa dernière session (TRANS/SC.2/192, par. 28), le Groupe de travail souhaitera peut-être être informé par son Président des progrès accomplis dans le cadre du projet de facilitation du passage des frontières dans la région de la SECI.

8. **ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES LIGNES INTERNATIONALES DE CHEMIN DE FER (AGC)**

a) Situation concernant l'application de l'AGC

Le Groupe de travail souhaitera peut-être être informé par les délégations et le secrétariat de l'intention des gouvernements de devenir parties contractantes à l'AGC.

b) Amendements proposés à l'annexe I de l'AGC

Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre note de la version de l'annexe I de l'AGC mise à jour par le secrétariat pour incorporer tous les amendements entrés en vigueur au 31 décembre 1999 (TRANS/SC.2/2000/7).

Le Groupe de travail souhaitera peut-être aussi examiner les amendements et les suggestions communiquées au secrétariat lors du processus de mise à jour de l'annexe I et décider de la suite à leur donner (TRANS/SC.2/2000/7/Add.1).

c) Extension du réseau de l'AGC à l'Asie centrale et au Caucase

Suite à la demande faite par le Groupe de travail à sa dernière session (TRANS/SC.2/192, par. 45), le secrétariat a établi un nouveau projet incorporant les commentaires communiqués en 1999 et 2000 par les gouvernements concernés (TRANS/SC.2/2000/8). Cette proposition devrait être officiellement soumise au Groupe de travail par l'une des Parties contractantes à l'AGC, pour examen et approbation.

d) Efforts de collecte de données sur le réseau de l'AGC

À sa cinquante-troisième session, le Groupe de travail a prié les gouvernements qui ne l'avaient pas encore fait de communiquer des données sur le trafic ferroviaire total sur le réseau AGC en 1995 (TRANS/SC.2/192, par. 47). Les renseignements parvenus au secrétariat sont publiés sous la cote TRANS/SC.2/2000/9, pour examen par le Groupe de travail.

La collecte de données sur l'infrastructure et les conditions d'exploitation des réseaux AGC et AGTC en 1997 a été menée à bien. Les résultats (Livre jaune, 1997), en cours de publication, seront disponibles en salle de réunion. Les représentants sont invités à étudier ce document et, le cas échéant, à proposer des améliorations en vue des parutions futures.

Suite à la demande du Groupe de travail (TRANS/SC.2/192, par. 49 et 50), une réunion informelle sur les méthodes de recensement ferroviaire a été convoquée à Genève, le 13 juin 2000, afin d'étudier les possibilités de mettre au point dans l'avenir un "recensement ferroviaire" intégrant les données sur l'infrastructure et le trafic. Le Groupe de travail est invité à examiner ses conclusions (TRANS/SC.2/2000/10) et à étudier le suivi à donner à cette activité.

e) Emplacement des grandes gares de triage en Europe

Suite à la demande du Groupe de travail (TRANS/SC.2/192, par. 53), le secrétariat a établi une version révisée de la liste des grandes gares de triage du réseau ferroviaire européen. Elle apparaît en annexe au document TRANS/SC.2/165/Rev.2.

f) Dispositions de sécurité dans les tunnels ferroviaires de grande longueur

Le Groupe de travail souhaitera peut-être être informé des conclusions de la réunion du groupe spécial de la sécurité dans les tunnels, tenue les 10 et 11 juillet 2000 à Genève. Selon la décision du Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/133, par. 43), ce groupe se concentre d'abord sur les tunnels routiers. Selon qu'il sera nécessaire, il abordera ensuite les questions de sécurité dans d'autres types de tunnels.

## 9. PRATIQUES FERROVIAIRES ET DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COMBINÉ

À sa dernière session, le Groupe de travail a décidé de convoquer un groupe informel chargé d'examiner la situation actuelle et de présenter des propositions de suivi (TRANS/SC.2/192, par. 69). Les conclusions et recommandations de la réunion du groupe informel, tenue à Genève le 15 juin 2000, sont publiées sous la cote TRANS/SC.2/2000/11, pour examen par le Groupe de travail. Ce document contient aussi les décisions adoptées à ce sujet par le Groupe de travail du transport combiné à sa dernière session (TRANS/WP.24/87, par. 26 à 30).

## 10. PROGRAMMES DE RECHERCHE SUR LE TRANSPORT FERROVIAIRE

À sa dernière session, le Groupe de travail a demandé à la Commission européenne (CE) de présenter un rapport sur les progrès réalisés par les projets de recherche sur les transports ferroviaires inclus dans le cinquième Programme de cadre de recherche.

Les renseignements communiqués par la Commission européenne sont publiés sous la cote TRANS/SC.2/2000/12. Selon la décision prise à sa dernière session (TRANS/SC.2/192, par. 58),

le Groupe de travail est invité à définir les rubriques d'un questionnaire qui sera distribué aux gouvernements afin de recueillir des informations sur leurs activités de recherche.

#### 11. PROJET DE CHEMIN DE FER TRANSEUROPEEN (TER)

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner le rapport d'étape (TRANS/SC.2/2000/15) sur les activités effectuées dans le cadre du projet TER.

Suite à la demande du Groupe de travail à sa dernière session (TRANS/SC.2/192, par. 60), un Directeur de projet du TER présentera le contenu de la base de données TER en détail.

#### 12. APPLICATION DE L'HEURE D'ÉTÉ

Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre note des renseignements communiqués par les gouvernements au sujet des arrangements relatifs à l'heure d'été (TRANS/SC.2/2000/13).

À ce sujet, le Groupe de travail souhaitera peut-être étudier s'il conviendrait de faire aux gouvernements des recommandations spécifiques, compte tenu entre autres des renseignements communiqués par la Commission européenne (TRANS/SC.2/2000/14).

#### 13. INFORMATION SUR LES FAITS NOUVEAUX DANS DIVERS DOMAINES DES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER

À sa cinquante-troisième session, le Groupe de travail a prié les gouvernements et les organisations internationales de présenter des renseignements concernant les faits nouveaux intéressant les points suivants : a) questions environnementales relatives aux opérations ferroviaires; b) sécurité dans le transport ferroviaire; c) utilisation de l'informatique dans les opérations de transport ferroviaire, en particulier pour la gestion du trafic des marchandises; d) introduction de nouvelles technologies de transport et application des techniques modernes dans les opérations ferroviaires, en particulier en ce qui concerne l'interface entre le transport ferroviaire et les autres modes de transport (TRANS/SC.2/192, par. 65).

Les renseignements communiqués par les gouvernements sont publiés sous les cotes TRANS/SC.2/2000/16 et Add.1. Le Groupe de travail souhaitera peut-être les examiner et, éventuellement, décider s'il conviendrait d'inscrire dans l'avenir d'autres points sur cette liste.

#### 14. PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2001-2005

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner son projet de programme de travail pour 2001-2005 (TRANS/SC.2/2000/17).

#### 15. QUESTIONS DIVERSES

Le Groupe de travail souhaitera peut-être arrêter les dates de sa prochaine session. Le secrétariat a temporairement fixé la cinquante-cinquième session du 16 au 18 octobre 2001.

#### 16. ADOPTION DU RAPPORT

Conformément à la décision prise par le Groupe de travail à sa cinquante-deuxième session, le secrétariat établira une liste des décisions prises à la réunion, pour adoption. Elle sera ultérieurement incorporée dans le rapport de la session qu'établiront le Président et le Vice-Président, avec le concours du secrétariat.

---





UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Conference Registration Form  
Please Print

Title of the Conference \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

\_\_\_\_\_

Participant

Mr.  Family Name \_\_\_\_\_ First Name \_\_\_\_\_  
Mrs.  \_\_\_\_\_  
Ms.

Participation Category

Head of Delegation Member <input type="checkbox"/>	Are you based in Geneva as a representative of your permanent mission? YES NO (delete non applicable)	Observer Organization <input type="checkbox"/>
Delegation Member <input type="checkbox"/>		NGO (ECOSOC Accred.) <input type="checkbox"/>
Observer Country <input type="checkbox"/>		Other (Please Specify Below) <input type="checkbox"/>
...		
Participating From / Until		
From _____		Until _____

Document Language Preference English  French  Other \_\_\_\_\_

Official Occupation (in own country) \_\_\_\_\_ Passport or ID Number \_\_\_\_\_ Valid Until \_\_\_\_\_

Official Telephone N°. \_\_\_\_\_ Fax N°. \_\_\_\_\_ E-mail Address \_\_\_\_\_

Permanent Official Address  
\_\_\_\_\_

Address in Geneva  
\_\_\_\_\_

Accompanied by Spouse Yes  No

Family Name (Spouse) \_\_\_\_\_ First Name (Spouse) \_\_\_\_\_

<b>On Issue of ID Card</b> Participant Signature _____ Spouse Signature _____ Date _____	Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.  Please PRINT your name on the reverse side of the photograph	Spouse photograph if form is sent in advance of the conference date.  Please PRINT your name on the reverse side of the photograph	<b>Security Use Only</b>  Card N°. Issued _____ Initials, UN Official _____
--	---	--	--

